Sibelga

Le magazine de votre gestionnaire de réseaux de distribution

Printemps 2009

spécial printemps

Infos, idées et nouveautés pour vous faciliter la vie

- **Relevé des compteurs**
  Du neuf du côté de Metrix
- **Vous déménagez?**
  Nous vous guidons pas à pas dans vos démarches
- **Nous travaillons pour vous**
  Des travaux pour maintenir un réseau de distribution optimal
- **Primes Energie 2009**
  Economisez de l'argent et de l'énergie

Sibelga

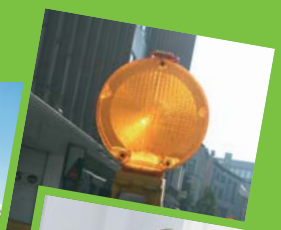

sommaire

En pratique 3

Relevé des compteurs: le printemps apporte un air nouveau au calendrier Metrix

6 En mouvement

Vous déménagez? Suivez le guide. Les étapes à franchir, pas à pas

En chantier 8

Des travaux? Oui, c'est vrai... Mais dans votre intérêt!

10 En marche

Primes Energie 2009
Economisez de l'argent et de l'énergie!

En bref 12

Des numéros très, très utiles

éditorial

Gardons le moral, le printemps est là

Une chose est certaine: cette année, l'hiver a été long et rigoureux. En outre, la crise financière qui se prolonge nous prédit une année économique plutôt difficile. Mais est-ce là une raison pour perdre le moral? Certainement pas!
Au contraire, ces péripéties de la vie sont autant d'occasions de prendre de nouvelles habitudes. Dont celle de faire des économies, par exemple. D'énergie, bien entendu!

Et si vous profitiez donc de l'occasion pour réaliser des travaux chez vous? Isoler, ventiler, opter pour des énergies plus vertes, acheter des appareils électroménagers plus écologiques et plus économiques… Tout cela coûte cher, nous direz-vous? Certes, mais grâce aux Primes Energie de la Région bruxelloise, sur lesquelles nous revenons dans ce numéro, ces investissements sont allégés. Sans oublier leur rentabilisation rapide grâce aux économies réalisées!
Dans les pages qui suivent, vous lirez toutes les informations utiles concernant ces demandes de primes et les démarches à entreprendre.

Dans ce magazine, vous retrouverez également des informations pratiques sur les relevés d'index de vos compteurs, sur les formalités en cas de déménagement et sur les travaux d'utilité publique aux réseaux. Sans oublier une page complète de numéros utiles pour nous contacter.

Après un hiver franchement frisquet, nous vous conseillons chaleureusement la lecture de ce magazine, véritable mine d'informations.

Sibelga

Nous sommes à votre service pour la gestion des réseaux d'électricité et de gaz naturel en Région de Bruxelles-Capitale, jusque et y compris les compteurs.

Notre Accueil clientèle vous écoute au 02 549 41 00.

Editeur responsable: Philippe Massart
Rédacteur en chef: Iris Fostiez
Quai des Usines 16, 1000 Bruxelles.
Réalisation: Dimensions.
Impression sur un papier respectueux de l'environnement.
Tirage: 452.000 exemplaires. Distribution par La Poste.
Vos réactions, observations et suggestions sont les bienvenues.

FSC Sources mixtes
Groupe de produits issu de forêts bien gérées et d'autres sources contrôlées
www.fsc.org Cert no. SCS-COC-00812
© 1996 Forest Stewardship Council

Relevé des compteurs

Le printemps apporte un air nouveau au calendrier Metrix

En tant que Bruxellois, vous connaissez certainement les releveurs Metrix qui assurent le relevé des compteurs de gaz et d'électricité des clients résidentiels et professionnels. Metrix est une filiale de votre gestionnaire de réseaux, Sibelga. Ce printemps, Metrix vous réserve quelques nouveautés pour améliorer encore son service et vous propose maintenant de communiquer vos index par Internet.

Le relevé des compteurs

Depuis la libéralisation du marché de l'énergie, le relevé des compteurs a été confié à notre filiale Metrix. L'objectif était ainsi de garantir un relevé et un traitement indépendants de vos données de consommation.
Chaque année, les releveurs de Metrix procèdent au relevé des index des compteurs d'électricité et/ou de gaz bruxellois auxquels ils ont accès. Equipés d'un mini-ordinateur, ils encodent les index de vos compteurs. Ces données sont ensuite transférées dans les bases de données de Sibelga pour être validées.

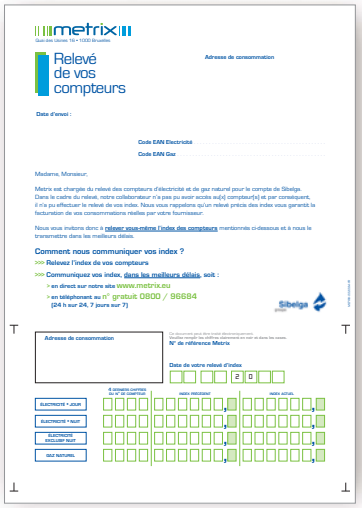
metrix

Relevé de vos compteurs

Adresse de consommation

Date d'envoi :

Code EAN Electricité

Code EAN Gaz

Madame, Monsieur,

Metrix est chargée du relevé des compteurs d'électricité et de gaz naturel pour le compte de Sibelga. Dans le cadre du relevé, notre collaborateur n'a pas pu avoir accès au(x) compteur(s) et par conséquent, il n'a pu effectuer le relevé de vos index. Nous vous rappelons qu'un relevé précis des index vous garantit la facturation de vos consommations réelles par votre fournisseur.

Nous vous invitons donc à relever vous-même l'index des compteurs mentionnés ci-dessous et à nous le transmettre dans les meilleurs délais.

Comment nous communiquer vos index ?

>> Relevez l'index de vos compteurs

>> Communiquez vos index, dans les meilleurs délais, soit :

> en direct sur notre site www.metrix.eu

> en téléphonant au n° gratuit 0800 / 96684 (24 h sur 24, 7 jours sur 7)

Sibelga

Adresse de consommation

N° de référence Metrix

Date de votre relevé d'index

ELECTRICITE + JOUR

ELECTRICITE + NUIT

ELECTRICITE EXCLUSIF NUIT

GAZ NATUREL

Si vous êtes absent lors du passage de notre collaborateur, un courrier vous sera envoyé afin de communiquer vous-même vos index.

En effet, nous vérifions ces données et leur cohérence par rapport à vos consommations des années précédentes. Une fois validés, les index sont transmis à votre fournisseur d'énergie. Celui-ci établit alors votre facture annuelle.

Si le releveur n'a pas pu avoir accès au compteur, il l'indiquera également dans son mini-ordinateur. Vous recevrez alors, dans les jours qui suivent, un courrier de Metrix qui vous indique comment communiquer vous-même vos index. Lorsque vous nous aurez fait parvenir l'information, nous validerons les index et les transmettrons à votre fournisseur.

metrix

Accueil

Qui sommes-nous?

Transmettre le relevé

En savoir plus sur ...

Transmettre le relevé des compteurs

Calendrier des relevés

FAQ

Jobs

Contact

Communiquez dorénavant vos index par Internet

Sur le nouveau site Internet de Metrix, www.metrix.eu, en un seul "clic" à partir de la page d'accueil, vous pouvez transférer vos données de consommation.
Grâce au numéro d'identification repris sur le courrier qui vous invite à transmettre vous-même vos index, vous accédez sans problème au système d'encodage.

Bien entendu, comme vous en aviez l'habitude, vous pouvez toujours communiquer vos index par l'indexphone, **en téléphonant au 0800- 96 684**.

Un site pour communiquer ses index, pas seulement...

Vous vous en doutez, en plus de vous permettre d'introduire vos index, le site Metrix vous ouvre la porte de nombreuses informations. Vous pourrez par exemple savoir, de manière dynamique, dans le courant de quel mois votre relevé est programmé.

Un calendrier légèrement revu

Rassurez-vous, ce ne sera pas le grand chambardement, juste une légère modification du calendrier des tournées habituelles. En effet, la période de votre relevé annuel pourra être quelque peu décalée et ce, de maximum 1 mois. Certaines communes verront donc nos releveurs sillonner leurs rues un mois plus tôt que les autres années, d'autres les accueilleront un mois plus tard et pour certaines, rien ne changera. *(voir calendrier ci-contre)*

Evidemment, cette modification légère du calendrier aura un impact sur le moment où vos index seront transmis à votre fournisseur qui est lui, responsable de l'envoi de votre facture, dans des délais qui lui sont propres.

Des relevés en dehors du calendrier?

Seuls les gros consommateurs professionnels voient leur relevé effectué plus fréquemment, tous les mois ou tous les jours et dans ce dernier cas, il s'agit d'une lecture électronique à distance.

Néanmoins, si vous changez de fournisseur d'énergie, un relevé supplémentaire aura lieu, et ce pour que votre ancien fournisseur puisse établir sa facture de clôture.

Notez bien qu'il n'est jamais possible de prendre rendez-vous pour le relevé des compteurs, que ce soit dans le cadre du changement de fournisseur ou du relevé annuel.

Comment reconnaître un releveur Metrix?

Ne vous laissez pas abuser par des escrocs… Regardez bien si le logo de Metrix figure sur les vêtements de travail de la personne qui se présente chez vous. N'hésitez pas non plus à demander qu'elle vous présente son badge d'identification. Les collaborateurs Metrix en ont tous un.

Vous avez un doute?
Faites patienter la personne et contactez Metrix au numéro **02 549 42 00.**

Notez bien que **les collaborateurs Metrix ne vous réclament jamais d'argent**. Ils ne viennent que pour noter les index de vos compteurs.

Le calendrier 2009 sous la loupe

Voici le nouveau calendrier qui entre en vigueur dès ce mois d'avril.

Nouveau calendrier des relevés

MOIS	CODES POSTAUX	COMMUNES
JANVIER	1190 1070	FOREST ANDERLECHT (1re partie)
FEVRIER	1210 1000	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE BRUXELLES-CENTRE
MARS	1160 1082 1140 1080	AUDERGHEM BERCHEM-SAINTE-AGATHE EVERE MOLENBEEK-SAINT-JEAN (1re partie)
AVRIL	1000 1090 1081	BRUXELLES AMBIORIX JETTE KOEKELBERG
MAI	1170 1030	WATERMAEL-BOITSFORT SCHAERBEEK (1re partie)
JUIN	1200 1083 1150	WOLUWE-ST-LAMBERT GANSHOREN WOLUWE-ST-PIERRE
JUILLET	1080 1030	MOLENBEEK-SAINT-JEAN (2e partie) SCHAERBEEK (2e partie)
AOÛT	1080 1040	MOLENBEEK-SAINT-JEAN (3e partie) ETTERBEEK
SEPTEMBRE	1050	IXELLES
OCTOBRE	1130 1020 1120 1070	HAREN LAEKEN NEDER-OVER-HEEMBEEK ANDERLECHT (2e partie)
NOVEMBRE	1180	UCCLE
DECEMBRE	1060	SAINT-GILLES

Vous déménagez? Suivez le guide

Les étapes à franchir, pas à pas

Avant de déménager: contactez votre fournisseur!

Avant même votre déménagement, vous devez résoudre une question simple: souhaitez-vous, oui ou non, conserver le même fournisseur d'énergie. Si la réponse est oui, prévenez-le avant de quitter votre ancien domicile. Il vous informera des différentes démarches à accomplir.
Si, par contre, vous souhaitez rompre votre contrat avec votre fournisseur pour une raison ou une autre, songez à signifier votre préavis au moins un mois avant votre départ.

Gardez vos compteurs ouverts

Si votre successeur est connu, nous vous conseillons de laisser vos compteurs ouverts et d'observer la procédure reprise dans l'encadré ci-contre. Celle-ci présente un double avantage: elle vous dégage de toute responsabilité pour les consommations d'énergie ultérieures et évite à votre successeur le délai et le coût de la procédure d'ouverture des compteurs.
Si par contre, il n'y a pas de successeur, il est dans votre intérêt de demander la fermeture des compteurs à Sibelga, qui viendra alors gratuitement poser ses scellés.

Votre déménagement approche à grands pas et vous n'avez pas encore fait le nécessaire pour vos compteurs "énergie"? Il n'est pas trop tard, mais il est temps… Nous vous rappelons les démarches à accomplir pour assurer la continuité de votre fourniture d'énergie.

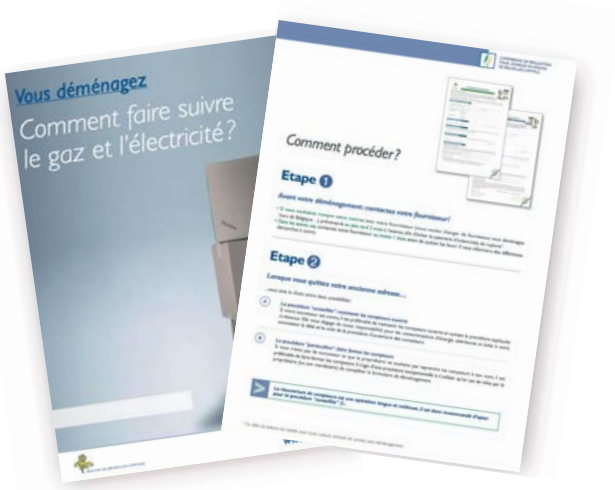

La procédure “compteurs ouverts” est la suivante:

1. En quittant votre ancien logement, complétez soigneusement le formulaire destiné à l’ancien occupant (formulaire OUT) et indiquez-y les index des compteurs que vous aurez relevés ainsi que les données dont votre fournisseur a besoin pour établir votre décompte final d’électricité et/ou de gaz naturel.

2. Demandez au nouvel occupant de contresigner votre formulaire OUT et faites de même pour le formulaire destiné au nouvel occupant (formulaire IN).

3. Renvoyez dans les 7 jours votre formulaire OUT à votre fournisseur par courrier, par fax ou par Internet et conservez-en une copie. Vous pouvez aussi lui envoyer en même temps le formulaire IN de votre nouveau logement.

Votre nouveau “chez vous”...

A votre arrivée dans votre nouveau logement, vous devez également entreprendre certaines démarches pour bénéficier de votre approvisionnement en énergie.

Dans un premier temps, avant le déménagement, vous devez obtenir le code EAN de chaque point de fourniture de gaz et d’électricité auprès de l’ancien occupant ou du propriétaire des lieux. Si ceux-ci ne peuvent vous aider, vous pouvez contacter le gestionnaire de réseaux de distribution du lieu où vous emménagez (à Bruxelles, contactez Sibelga au 02 549 41 00). Ensuite, il vous revient de communiquer ces codes EAN à votre fournisseur d’énergie, qu’il s’agisse de votre ancien fournisseur ou d’un nouveau.

Lors de la remise des clés de votre nouvelle habitation, il vous reste encore à compléter le formulaire IN comme vous l’avez fait pour le formulaire OUT (voir l’encadré ci-dessus).
N’oubliez pas de faire signer le formulaire IN par l’ancien occupant avant de le renvoyer à votre fournisseur.

Les scellés: ne les brisez jamais

Il se peut que les compteurs de votre nouveau logement soient fermés et qu’ils portent des scellés. Dans ce cas, le mot d’ordre est: ne les brisez pas. Même si vous avez déjà conclu un contrat avec un fournisseur commercial. En réalité, seul Sibelga est habilité à ouvrir les compteurs scellés, lorsque votre fournisseur lui en donnera l’instruction.

Prenez dès lors contact avec Sibelga pour fixer un rendez-vous pour l’ouverture de vos compteurs, ouverture qui ne peut intervenir que si vous disposez au préalable d’un contrat de fourniture.

Respecter ces scellés est dans votre intérêt! Si vous les brisez, toute l’énergie consommée sera illicite et vous sera facturée par Sibelga à un tarif dissuasif, supérieur aux prix du marché. Sans oublier la pénalité pour bris de scellés qui vous sera infligée.

Ne prenez jamais le risque de briser des scellés apposés sur des compteurs. Les conséquences sont non négligeables!

En savoir plus?

Pour télécharger la brochure détaillée, éditée par les autorités régionales, sur les démarches à suivre en cas de déménagement, rendez-vous sur notre site Internet **www.sibelga.be**.

La consommation hors contrat: à éviter absolument!

Elément à retenir: ne consommez de l’énergie que lorsque les compteurs sont officiellement à votre nom.

En effet, depuis la libéralisation du marché de l’énergie, il est obligatoire que toute consommation énergétique se fasse dans le cadre d’un contrat de fourniture, clairement établi avec un fournisseur. Si vous emménagez et n’avez pas conclu de contrat de fourniture ou si les compteurs ouverts par l’entrepreneur n’ont pas été transférés auprès de votre fournisseur, votre consommation sera considérée comme illicite car hors contrat.

Dans ce cas, Sibelga procède réglementairement à une estimation et vous facture l'énergie consommée à un tarif supérieur aux prix du marché. D’autre part, vous courez le risque de voir vos compteurs purement et simplement fermés par Sibelga à la demande du fournisseur. Morale de l’histoire: faites du transfert de vos compteurs votre principale priorité!

Des travaux?

Oui, c'est vrai...
Mais dans votre intérêt!

Développer, renouveler ou poser de nouvelles installations est indispensable pour garantir des réseaux de distribution de gaz et d'électricité fiables à Bruxelles. Pour ce faire, Sibelga travaille pour vous à de grands chantiers d'utilité publique.

Qui dit chantier, dit embarras

Pour assurer la qualité de votre approvisionnement en énergie, Sibelga est souvent amenée à entamer des travaux pour renouveler ou renforcer les réseaux existants. Il est vrai que ces travaux vont généralement de pair avec certains désagréments: interruption momentanée de votre alimentation en gaz ou/et en électricité, circulation interdite dans votre rue, nuisances sonores ou encore, interdiction temporaire de stationnement.
Mais sachez-le, dans tous les cas, c'est pour améliorer notre service et vous garantir un approvisionnement énergétique de qualité que nos chantiers sont entrepris.

Un travail de collaboration

Lors de la réalisation des travaux en voirie, Sibelga travaille toujours en étroite collaboration avec les communes et la Région de Bruxelles-Capitale, s'il s'agit de voiries régionales. Il est important de savoir que sans l'obtention de toutes les autorisations requises, délivrées par la commune ou la région, les travaux ne peuvent débuter.

De plus, toute entreprise qui souhaite effectuer des travaux en voirie doit impérativement consulter les 35 autres impétrants (STIB, Vivaqua, Belgacom...) pour leur laisser la possibilité de se joindre au chantier. Il s'agit d'une imposition régionale qui vise à limiter les interventions successives au même endroit.

Nous prenons également contact avec les zones de police concernées pour déterminer l'emplacement des différents panneaux de signalisation et organiser, si nécessaire, les déviations routières.
Les préparatifs terminés, il reste encore à définir, en partenariat avec les autorités communales, les zones réservées au stockage du matériel.

Dans toute l'organisation du chantier, nous veillons à encombrer le moins possible la voirie et à occasionner le moins de désagréments aux riverains.

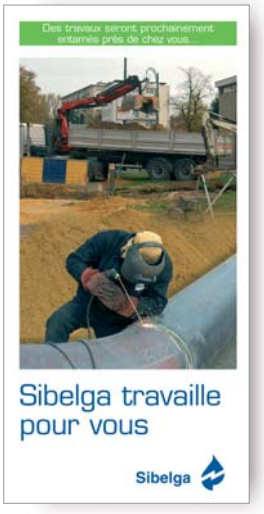

Un dépliant d'information est déposé chez vous quelque temps avant le début des travaux. Vous y trouvez toutes les informations utiles sur le chantier.

Un chantier, une affaire de sécurité

Après un premier état des lieux réalisé par toutes les parties prenantes, le chantier peut commencer. Vous verrez dès lors certainement arriver de nombreuses camionnettes de Sibelga et de l'entrepreneur.

Celui-ci, accompagné de son équipe, se charge de creuser les tranchées et de poser de nouveaux câbles ou de nouvelles conduites. Il a également pour mission de remettre le trottoir et la voirie en état une fois les travaux finis.

Le personnel de Sibelga assure quant à lui la surveillance du chantier et s'occupe de diverses opérations plus spécifiques telles que la réalisation des jonctions, des soudures ou des raccordements. Tout au long du chantier, nous nous efforçons de maintenir la sécurité sur les lieux. Pour ce faire, nous vérifions continuellement le balisage des zones de stockage et des zones de travail tout en veillant à fournir des accès et passages sécurisés aux piétons. De même, nous veillons à rendre l'accès à votre logement le plus facile possible.

A la fin des travaux, un dernier état des lieux est toujours réalisé avec les autorités communales ou régionales pour vérifier la qualité du repavage de la voirie, s'assurer qu'aucun tassement ne s'est produit et que les riverains peuvent avoir accès à leur immeuble en toute sécurité.

Vous informer au mieux, notre priorité

Lorsque nous sommes amenés à intervenir dans votre quartier, nous veillons à mettre tout en œuvre pour vous avertir en temps utile.

Un courrier est déposé dans votre boîte aux lettres, vous donnant tous les renseignements pratiques sur la nature des travaux, leur durée et les différentes phases du projet.
Un numéro de téléphone vous est également communiqué pour que vous puissiez nous contacter en cas de problème.

Néanmoins, il se peut que Sibelga soit tenu d'intervenir dans l'urgence. Une fuite de gaz ou une panne électrique sont par nature imprévisibles. Dans ce cas, vous comprendrez qu'il nous est impossible de vous prévenir préalablement, vu l'urgence, la durée limitée et le caractère impromptu des travaux.

Un chantier se déroule en plusieurs phases:

1) Réalisation des tranchées
2) Pose des nouveaux câbles ou canalisations
3) Racccordement des immeubles aux réseaux
4) Mise hors service de l'ancien réseau
5) Remise en état des trottoirs

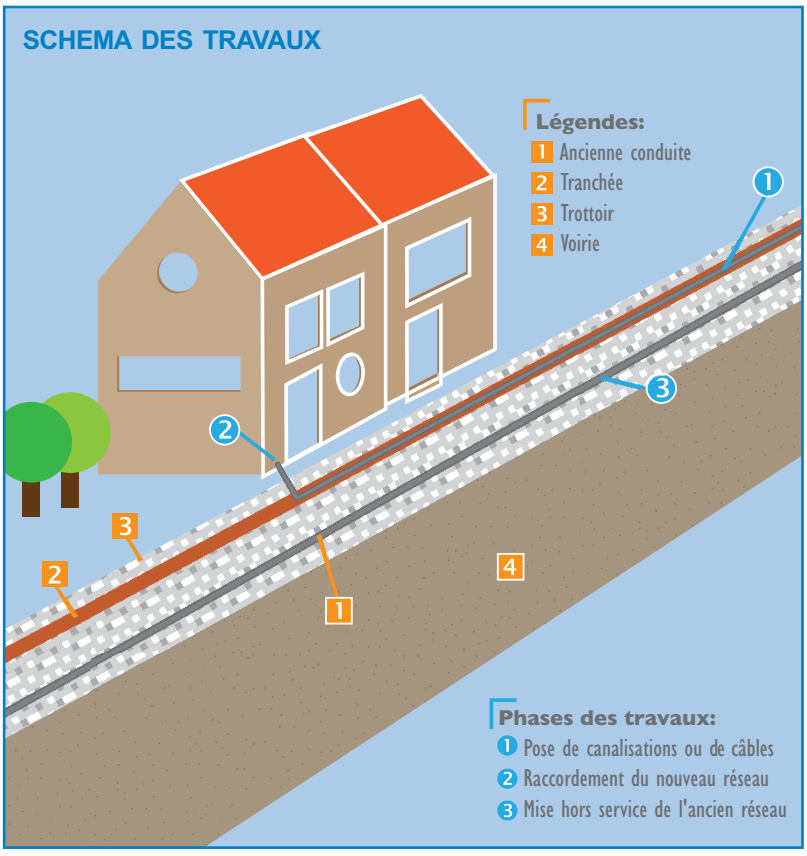

Primes Energie 2009

Economisez de l'argent et de l'énergie!

Qu'il faille faire des économies d'énergie est, aujourd'hui, une évidence admise par tous. Chacun sait que ces économies sont indispensables pour préserver notre planète et son climat. Mais elles sont aussi autant de sources d'économies d'argent, bienvenues en ces temps de crise. Pour vous aider à réaliser les travaux nécessaires, des Primes Energie sont octroyées par la Région de Bruxelles-Capitale. En voici le mode d'emploi.

La marche à suivre

- 1 Bien lire les conditions d'octroi. Elles sont en effet spécifiques à chaque prime.
- 2 Réaliser l'investissement. Veillez à respecter les critères techniques, à conserver vos factures et à faire les photos si nécessaire, avant et après.
- 3 Introduire la demande de prime. N'oubliez pas de joindre tous les documents exigés (formulaire de demande, facture, attestation de déduction fiscale, photos, copie de votre carte d'identité...).
- 4 Sibelga traite votre demande: vous recevez directement un accusé de réception vous indiquant si votre dossier est complet. Si ce n'est pas le cas, nous vous indiquerons les documents que vous devez encore fournir. Si le dossier est irrecevable, Sibelga vous enverra une lettre de refus.

Primes: mode d'emploi

Pour voir votre demande de prime aboutir, vous devez en respecter les conditions générales, à savoir, pour les particuliers:

- 1 Etre propriétaire, usufruitier ou locataire du logement en question.
- 2 Avoir effectué l'investissement, date de facture à l'appui, entre le 1er janvier et le 31 décembre 2009.
- 3 Introduire votre dossier dans les 4 mois suivant l'investissement.

En savoir plus...

Pour plus d'informations, surfez sur le site de Bruxelles Environnement: **www.ibgebim.be.**

Découvrez et profitez des primes 2009

Bruxelles Environnement met à votre disposition de la documentation pour vous aider dans vos choix de rénovation et de construction.

	AUDIT ENERGETIQUE	MONTANT	PRIME MAXIMALE
⏭ 1	**Audit énergétique**	50 % du montant de l'audit	400 € par habitation
	ISOLATION	**MONTANT**	**PRIME MAXIMALE**
⏭ 2	**Isolation du toit**	20 € / m²	50 % de la facture (TVAC)
	si isolation naturelle	25 € / m²	
⏭ 3	**Isolation des murs par l'intérieur**	25 € / m²	50 % de la facture (TVAC)
	si isolation naturelle	30 € / m²	
	Isolation des murs par l'extérieur	45 € / m²	50 % de la facture (TVAC)
	si isolation naturelle	50 € / m²	
⏭ 4	**Isolation du sol**	25 € / m²	50 % de la facture (TVAC)
	si isolation naturelle	30 € / m²	
⏭ 5	**Placement de vitrage isolant**	20 à 30 € / m²	50 % de la facture (TVAC)
⏭ 6	**Toiture verte**	15 à 30 € / m²	50 % de la facture (TVAC) min. 10 m² / max. 100 m²
⏭ 7	**Protection solaire extérieure**	30 € / m²	50 % de la facture (TVAC)
⏭ 8	**Ventilation mécanique avec récupération de chaleur**	50 % de la facture	3.000 €
⏭ 9	**Habitation passive / basse énergie***	100 € / m² (jusque 150 m²) et 50 € / m² au-delà	

* Attention, la procédure de demande de prime pour l'habitation passive diffère des autres. Surfez sur www.sibelga.be ou renseignez-vous au 02 549 41 00.

	CHAUFFAGE	MONTANT	PRIME MAXIMALE
⏭ 10	**Chaudière à condensation au gaz (HR TOP) / tubage**	30 % de la facture / 25 € / mètre courant	400 € 250 €
⏭ 11	**Chauffe-eau instantané au gaz**	50 % de la facture	200 €
⏭ 12	**Vanne thermostatique**	8 € / vanne	50 % de la facture (TVAC)
	Thermostat d'ambiance	50 € / thermostat	50 % de la facture (TVAC)
⏭ 13	**Pompe à chaleur pour le chauffage de l'eau sanitaire / des locaux**	50 % de la facture	max. 2.500 € (eau) / max. 5.000 € (locaux)
	ENERGIES RENOUVELABLES	**MONTANT**	**PRIME MAXIMALE**
⏭ 14	**Panneaux solaires thermiques eau / eau + appoint chauffage**	50 % de la facture	max. 3.000 € (eau) / max. 6.000 € (eau + chauf.)
⏭ 15	**Panneaux solaires photovoltaïques**	3 € par Watt-crête	50 % de la facture
	INVEST. ENERGETIQUES PERFORMANTS	**MONTANT**	**PRIME MAXIMALE**
⏭ 16	**Installation de cogénération**	25 % de la facture	
	ELECTROMENAGERS PERFORMANTS	**MONTANT**	**PRIME MAXIMALE**
⏭ 17	**Réfrigérateur A++** (y compris combiné)	25 % du prix d'achat	150 €
	Congélateur A++	25 % du prix d'achat	150 €
⏭ 18	**Sèche-linge électrique A / au gaz**	25 % du prix d'achat	max. 150 € / max. 400 €

source: www.ibgebim.be

Quelques numéros utiles

Sibelga, votre partenaire énergie en Région de Bruxelles-Capitale, dispose d'un service téléphonique à la clientèle efficace et accessible. Pour toutes vos questions administratives, techniques ou financières, nos collaborateurs sont à votre écoute, tous les jours de la semaine.

N'oubliez pas le Web!

Vous souhaitez fermer, ouvrir ou modifier un compteur? Vous désirez connaître nos heures d'ouverture, nos tarifs ou nos nouvelles offres d'emploi? Vous voulez introduire une demande de prime à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie?

Tout cela -et bien plus encore- se trouve sur notre site www.sibelga.be. En un seul clic, vous trouverez les formulaires adéquats et de nombreuses réponses à vos questions.
A vos claviers!

A VOTRE SERVICE

Pour toutes vos questions, formez le: **02 549 41 00**.
- du lundi au jeudi de 8h à 16h30
- le vendredi de 8h à 15h45

Vous aboutissez à notre central automatisé qui vous propose de faire votre choix parmi les services suivants:

- 1 Déménagements, ouverture/fermeture de compteur
- 2 Réalisation de travaux
- 3 Facture Sibelga, problèmes de paiement, location de radiateurs
- 4 Votre code EAN
- 5 Renseignements clients protégés
- 6 Primes Utilisation Rationnelle de l'Energie

ACCUEIL CLIENTELE
02 549 41 00

ODEUR DE GAZ
02 274 40 44

PANNE D'ELECTRICITE
02 274 40 66

N° D'APPEL GENERAL METRIX
02 549 42 00

Sibelga

TARIFS APPLIQUES AUX CLIENTS PROTEGES (PRIX SOCIAL MAXIMAL • DE FÉVRIER À JUILLET 2009)

PRIX DE L'ELECTRICITE EN BASSE TENSION

	TVA COMPRISE
TARIF NORMAL	15,52
TARIF BIHORAIRE • JOUR	17,30
TARIF BIHORAIRE • NUIT	10,15
TARIF EXCLUSIF DE NUIT	8,60

PRIX DU GAZ NATUREL EN BASSE PRESSION

	TVA COMPRISE
TARIF NORMAL	5,449

Prix mensuels eurocents/kWh
Ces tarifs sont exprimés hors cotisation fédérale et surcharges.